

29/03/2010 À 00H00

Les finances confuses du liquidateur Mariani

Justice . L'ex-administrateur judiciaire est accusé d'avoir détourné des millions d'euros d'entreprises en difficultés.

Par **MICHEL HENRY** Marseille, de notre correspondant.

Guy Mariani, le retour ? L'ex-administrateur judiciaire d'Aix-en-Provence, moult fois condamné, est renvoyé devant le tribunal correctionnel de sa ville pour *«malversations»*, et pas pour de la petite bière. La justice lui reproche des *«émoluments indus»* à hauteur de 5,9 millions d'euros. Il aurait prélevé illégalement des *«acomptes»* sur des dizaines de procédures collectives concernant des entreprises en difficulté, devant les tribunaux de commerce.

Guy Mariani, 63 ans, est également poursuivi pour avoir détourné des fonds, d'un montant de 2,7 millions d'euros, remis dans le cadre de procédures collectives. L'homme, qui fut un célèbre et redouté administrateur judiciaire, conteste les faits. *«Comment peut-on dire qu'il y a du trop perçu alors qu'on n'a pas fait les comptes des honoraires qui lui sont dus ?»* interroge son avocat, M^e Christophe Bass.

Signatures imitées. Mais pour l'accusation, l'affaire est claire : Guy Mariani gérait les sommes qu'il recevait dans le cadre des procédures *«comme ses fonds propres, les utilisant pour régler ses dépenses personnelles»*, selon le réquisitoire du 6 octobre 2009. Alors que l'étude du syndic était sous administration provisoire, on a ainsi découvert que, en 1998, Guy Mariani s'était fait pour 2,8 millions d'euros de chèques sans justification comptable. *«Il masquait ensuite ses agissements derrière de pseudo acomptes»*, prélevés sans ordonnance judiciaire, ou avec de *«fausses ordonnances»*, établies à l'aide de signatures imitées ou photocopiées des juges consulaires, selon le réquisitoire du procureur. *«Il restituait ensuite les sommes soit parce qu'il fallait clôturer le dossier, soit parce qu'un créancier ou un débiteur se faisait plus pressant. Jusqu'au moment où les fonds sont devenus insuffisants.»*

Si on ne lui réclamait pas l'argent, *«comme c'était souvent le cas»*, il le conservait. Guy Mariani manipulait de grosses sommes : fin 1998, date à laquelle il a été radié pour de précédentes malversations, les fonds détenus par son étude pour le compte de tiers dépassaient les 29 millions d'euros. Selon l'accusation, il a accumulé *«un patrimoine très important»*, grâce aux détournements présumés, en constituant un groupe familial.

Saint-Domingue. *«C'est son patrimoine, mais l'argent n'a pas été détourné»*, corrige M^e Bass. Guy Mariani investissait dans de nombreuses sociétés en Suisse, sur l'île de Man, à Panama, à Dublin. Au chapitre dépenses de l'étude, on relève des déplacements à Damas, Beyrouth, Luxembourg, Tenerife, Saint-Domingue ou Jersey. Mis en examen en février 1999, il a effectué quinze mois de détention provisoire. Il concède que *«les choses ne se passaient pas avec une extrême rigueur»* à son étude mais nie toute malversation. M^e Bass affirme que le syndic *«n'a jamais pu répondre dossiers en main»* aux accusations et se plaint que les onze ans d'instruction *«violent le droit à être jugé dans un délai raisonnable»*.

La date du procès n'est pas encore fixée. Guy Mariani a été condamné trois fois, entre 2000 et 2003, par la cour d'appel à Aix-en-Provence. Et a ainsi écopé de cinq ans de prison dont deux ans avec sursis, pour abus de confiance. Adjoint au maire d'Aix en 1978, se réclamant du RPR et de Pasqua, il inscrivait sur ses affiches électorales : *«Mariani, un homme qui compte.»**«Et qui encaisse»*, ajoutaient des farceurs.